

YAJ BUSAWON,

HEAD OF RETAIL ET BUSINESS DEVELOPMENT, JUBILEE ALLIANZ GENERAL INSURANCE (MAURITIUS) LIMITED

« LES ASSURANCES AUTOMOBILES DEVIENNENT DES ALLIÉS INDISPENSABLES SUR LES ROUTES »

Personne n'est à l'abri d'un accident. D'où l'importance de bien choisir son plan d'assurance. Yaj BUSAWON nous présente les solutions proposées par Jubilee Allianz General Insurance (Mauritius) Limited

ASHLEY EMILIE



Quelles sont les formules d'assurances les mieux prisées et comment expliquer cela ?

Aujourd'hui, la plupart des assureurs vous proposent principalement deux formules d'assurance auto : tous risques et au tiers. Ce sont les formules d'assurances les mieux prisées. La principale différence réside dans le niveau de couverture. L'assurance au tiers est sur une formule de base peu couvrante. Elle n'assure que la couverture des dommages causés à autrui lors d'un accident responsable, que ces derniers soient de nature corporelle ou matérielle. Contrairement à l'assurance au tiers, l'assurance tous risques offre une couverture complète, y compris pour les dégâts causés à votre voiture. Selon les clauses souscrites, elle pourrait prendre en compte des garanties supplémentaires telles que les dommages corporels ou matériels, quel que soit votre degré de responsabilité dans l'accident, les dégradations liées aux catastrophes naturelles et le vol et l'incendie. L'assurance tous risques couvre votre propre responsabilité civile ainsi que celle de toute personne conduisant ou se trouvant dans votre véhicule. Elle assure les dommages que vous (ou autrui) pourriez occasionner avec votre véhicule aux autres personnes (dites « tiers »), ainsi qu'à leur véhicule ou à tout autre bien

Il est obligatoire d'assurer son véhicule. La conduite sans assurance est un délit. Quelles sont les garanties obligatoires et facultatives ?

Incluse dans toutes les formules d'assurance, la garantie responsabilité civile, également appelée « assurance au tiers » est obligatoire pour tous les propriétaires de véhicules à moteur. Cette garantie est le minimum légal imposé à tous les automobilistes. Elle sert à indemniser exclusivement les tiers victimes (passager, autre conducteur, cycliste, piéton) des dommages corporels et/ou matériels subis lors d'un accident responsable impliquant le véhicule assuré. La garantie personnelle du conducteur ou « protection du conducteur » vous couvre, vous ou vos ayants droits en cas de dégâts corporels subis lors d'un accident responsable ou sans tiers identifié, ainsi qu'en cas de décès. La garantie personnelle du conducteur vous indemnise en cas de préjudices résultant de dégâts corporels subis indépendamment de votre responsabilité dans l'accident. Selon les contrats d'assurance auto, la garantie personnelle du conducteur prend en charge les frais médicaux, le préjudice financier subi à cause d'une perte de revenus liée à un arrêt de travail ou une incapacité permanente et le préjudice des ayants droit en cas de décès. Vous avez

également les garanties vols et incendies. Par contre, les garanties facultatives comprennent la garantie assistance qui permet de vous porter secours en cas d'accident ou de panne du véhicule assuré. Cette garantie intervient en cas d'immobilisation de votre véhicule sur le territoire mauricien et prend en charge les frais de remorquage. Il y a également la garantie dommages tous accidents et la garantie véhicule de remplacement

Pourquoi le contrat comporte généralement des franchises ?

La franchise est un terme que vous retrouverez souvent dans le monde de l'assurance. Il s'agit du montant qui reste à la charge de l'assuré en cas de sinistre. Ce montant dépend de chaque assureur et de chaque formule. Il est indiqué dans les conditions générales du contrat d'assurance. En effet, votre assureur se doit de vous notifier les différentes franchises que comportent votre assurance logement, votre assurance voiture ou encore votre mutuelle. Il spécifie également leurs types, et les conditions d'application. C'est pourquoi il est important de bien lire les conditions générales (ou conditions particulières) de son contrat d'assurance avant toute souscription. Contrairement à l'Assurance Maladie, l'assurance auto n'a pas de période de carence.

Jubilee
GENERAL INSURANCE

Allianz 



SUMMER DRIVE

This Summer, Jubilee Allianz General Insurance (Mauritius) Limited brings to you the hottest promo on your car insurance cover with our Exclusive offers! You will benefit from:

- Competitive & affordable premium
- Loss, theft or damage to your vehicle
- First claim excess waiver for a new car
- Third Party Liability Cover
- Personal Accident Cover for car occupants
- Quick Claims Helpline & Hassle-free experience

Get a quote by calling us on 202 2225 / 202 2278 / 202 2277 or bd@jubileemauritius.com

****Valid till the 31st of December 2022***